

102
24 OCT. 2012

COMMUNE DE LES CHERES 69380
EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°9.05/2012

Nombre de conseillers

En exercice	: 13	Présents	: 13	Absent	: 0
Représenté	: 0	Votants	: 13		

L'an deux mil douze et le dix-huit octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Laure BONNEFOY, Maire.

Présents ou représentés : Marie-Laure BONNEFOY, Stéphanie BLES-GAGNAIRE, Denise CHASSET, Didier GOYARD, Jacky CANTE, Jean-Pierre BRUNEAU, Marie-Claude DESGRANGES, Bertrand MASSOUD, Arlette DE CONTO, Philippe GUIGNABAUDET, Arlette OLLAGNIER, Alain RENAUD, Christian SAVETIER.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BRUNEAU

Date de convocation : 09 octobre 2012

OBJET : PROJET DE LIGNE LGV

Le Conseil Municipal de Les Chères fait part de son opposition au projet de ligne à grande vitesse Cœur de France (Paris Orléans Clermont Lyon) dont Réseau Ferré de France envisage le passage à travers le pays des Pierres Dorées et à proximité ou dans la Plaine de Les Chères.

Un tel ouvrage dénaturerait gravement un pays réputé pour la beauté de ses paysages et de ses villages, et compromettrait irrémédiablement des espaces agricoles péri-urbains déjà fragilisés par des infrastructures autoroutières.

Seul un intérêt majeur général pourrait justifier une telle atteinte à l'environnement. Or ce projet ne peut être considéré comme y répondant.

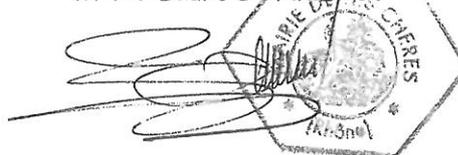
En l'état des finances publiques et de l'appel incessant à réduire les dépenses publiques, le financement de la construction de cette ligne à grande vitesse - dont l'apport effectif aux économies locales paraît largement illusoire - ne pourrait se faire qu'au détriment des lignes locales et régionales dont les habitants de la région ont le plus grand besoin si l'on veut éviter l'asphyxie des routes. La collectivité risque également de devoir supporter le déficit d'exploitation au seul profit de quelques-uns, toujours au détriment du plus grand nombre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 12 voix pour et 1 abstention, appelle de ses vœux l'abandon du projet inadapté aux vrais enjeux et destructeur d'environnement, et la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de transports locaux et régionaux.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Marie-Laure BONNEFOY



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Les Chères' and the number '7473001' at the bottom. The signature is written in a cursive style.

acte rendu exécutoire

Après sa transmission en Préfecture le

Et sa publication en date du